

FACEBOOK

For a chance to win an RW&CO. Plush Snood Scarf entrants must follow RW&CO.'s Facebook page, and then like and comment on RW&CO.'s Facebook Contest post with their response. The total and approximate value of the prize is twenty-five dollars (\$25.00), and will not under any circumstances exceed one hundred dollars (\$100). Each entrant who likes and comments on the post in the manner described will receive one (1) entry. Each entrant is limited to one (1) entry. Entrants who have multiple Facebook accounts will be allowed only one (1) entry.

The Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with, Facebook. Each entrant is providing his/her information to RW&CO. and not to Facebook. By participating in this Contest, each entrant agrees to release and forever discharge Facebook and Reitmans from any and all claims, demands, actions, damages, liabilities, costs, losses and expenses arising out of, or in connection with, the Contest. Entrants are required to abide by the official rules and guidelines of Facebook.

The Contest will run from January 16th, 2014 at 11:00 a.m., Eastern Standard Time ("EST") until January 16th, 2014 at 11:00 p.m., EST. The random draw will be held on January 17th, 2014 at 12:00 p.m., EST at the head office of Reitmans Canada Ltd., 250 Sauvé Street West, Montréal, QC, Canada, H3L 1Z2. Winner will be contacted by reply to their original comment on Facebook within 2 business days of the draw with an email address to contact. In order to receive the prize, the winner will have until January 22nd, 2014 at 5:00 p.m., EST to submit his/her mailing address and to correctly answer (without the help of another person or a mechanical device) the mathematical skill-testing question asked when we are in contact with the candidate. The chances of winning a prize depend on the number of entrants. Entrants must be at least eighteen (18) years old and be residents of Canada. Reitmans employees are not eligible to enter the Contest.

TWITTER

For a chance to win an RW&CO. Plush Snood Scarf entrants must follow RW&CO.'s Twitter account (@_RWandCO) and retweet RW&CO.'s contest tweet. The tweet to retweet is the following: "*WIN our cozy Plush Snood Scarf! Follow us & RT this by Jan 16 at 11pm EST to be entered in the draw!*". The total and approximate value of the prize is twenty-five dollars (\$25.00), and will not under any circumstances exceed one hundred dollars (\$100). Each entrant who retweets in the manner described will receive one entry. Each entrant is limited to one entry. Entrants who have multiple Twitter accounts or retweet more than once will be allowed only one entry.

The Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with, Twitter. Each entrant is providing his/her information to RW&CO. and not to Twitter. By participating in this Contest, each entrant agrees to release and forever discharge Twitter and Reitmans from any and all claims, demands, actions, damages, liabilities, costs, losses and expenses arising out of, or in connection with, the Contest. Entrants are required to abide by the official rules and guidelines of Twitter.

The Contest will run from January 16th, 2014 at 11:00 a.m., Eastern Standard Time (“EST”) until January 16th, 2014 at 11:00 p.m., EST. The random draw will be held on January 17th, 2014 at 12:00 p.m., EST at the head office of Reitmans Canada Ltd., 250 Sauvé Street West, Montréal, QC, Canada, H3L 1Z2. Winners will be contacted by private Twitter message within 2 business days of the draw. In order to receive the prize, the winner will have until January 22nd, 2014 at 5:00 p.m., EST to submit his/her mailing address and to correctly answer (without the help of another person or a mechanical device) the mathematical skill-testing question asked when we are in contact with the candidate. The chances of winning a prize depend on the number of entrants. Entrants must be at least eighteen (18) years old and be residents of Canada. Reitmans employees are not eligible to enter the Contest.

INSTAGRAM

For a chance to win an RW&CO. Plush Snood Scarf entrants must follow @rw_co on Instagram if he or she does not already do so; and then like and comment on RW&CO.’s Contest image with their response. The total and approximate value of the prize is twenty-five dollars (\$25.00), and will not under any circumstances exceed one hundred dollars (\$100). Each entrant who participates in the manner described above will receive one (1) entry. Each entrant is limited to one (1) entry. Entrants who have multiple Instagram accounts or enter more than one (1) time will be allowed only one (1) entry.

The Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with Instagram. Each entrant is providing his/her information to RW&CO. and not to Instagram. By participating in this Contest, each entrant agrees to release and forever discharge Instagram and Reitmans from any and all claims, demands, actions, damages, liabilities, costs, losses and expenses arising out of, or in connection with, the Contest. Entrants are required to abide by the official rules and guidelines of Instagram.

The Contest will run from January 16th, 2014 at 11:00 a.m., Eastern Standard Time (“EST”) until January 16th, 2014 at 11:00 p.m., EST. The random draw will be held on January 17th, 2014 at 12:00 p.m., EST at the head office of Reitmans Canada Ltd., 250 Sauvé Street West, Montréal, QC, Canada, H3L 1Z2. Winner will be contacted by tagging his/her name in the comments of the original Contest image within 2 business days of the draw with an email address to contact In order to receive the prize, the winner will have until January 22nd, 2014 at 5:00 p.m., EST to submit his/her mailing address and to correctly answer (without the help of another person or a mechanical device) the mathematical skill-testing question asked when we are in contact with the candidate. The chances of winning a prize depend on the number of entrants. Entrants must be at least eighteen (18) years old and be residents of Canada. Reitmans employees are not eligible to enter the Contest.

FACEBOOK

Pour courir la chance de gagner un foulard circulaire en peluche RW&CO., le participant doit premièrement suivre le compte Facebook de RW&CO. et après doit cliquer sur « J'aime » et écrire un commentaire avec sa réponse sur la publication du concours. La valeur totale et approximative des prix est de vingt-cinq dollars (25,00 \$), et en aucun cas ne dépassera cent dollars (100 \$). Chaque participant qui clique sur « J'aime » et écrit son commentaire de la manière décrite obtiendra un bulletin de participation. Il n'est pas possible d'obtenir plus d'un bulletin de participation par participant. Les participants ayant de multiples comptes Facebook ou ayant fait plusieurs commentaires n'obtiendront qu'un bulletin de participation.

Le concours n'est d'aucune façon parrainé, approuvé ou administré par Facebook ou associé à Facebook. Chaque participant fournit les renseignements le concernant à RW&CO. et non à Facebook. En participant au concours, chaque participant s'engage à libérer et dégager pour toujours Facebook et Reitmans de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des réclamations, des demandes, des actions, des dommages, des dommages-intérêts, des responsabilités, des coûts, des pertes et des dépenses découlant du concours ou s'y rapportant. Les participants sont tenus de se conformer aux règles et règlements officiels de Facebook.

La période du concours s'étend du 16 janvier 2014 à 11 h, heure de l'Est jusqu'au 16 janvier 2014 à 23 h, HE. Le tirage aléatoire aura lieu le 17 janvier 2014 à 12 h, HE au siège social de Reitmans Canada Ltée., 250 Sauvé Ouest, Montréal, QC, Canada, H3L 1Z2. Les gagnants seront contactés par le biais d'une réponse à leur commentaire sur Facebook dans un délai de 2 jours ouvrables après le tirage avec une adresse courriel à contacter. Les gagnants auront jusqu'au 22 janvier 2014 à 17 h, HE pour soumettre leur adresse postale, et répondre correctement (sans l'aide d'une autre personne ou d'un moyen mécanique) à la question d'habileté mathématique posée dans nos communications par courriel afin de recevoir leur prix. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participants. Les participants doivent avoir dix-huit (18) ans ou plus et doivent être résidents canadiens. Les employés de Reitmans ne peuvent participer au concours.

TWITTER

Pour courir la chance de gagner un foulard circulaire en peluche RW&CO., le participant doit suivre le compte Twitter de RW&CO. (@RWandCO) et retweeter le tweet concours émis par RW&CO.. Le tweet à retweeter est le suivant : « *Gagnez notre foulard circulaire ! Suivez-nous et RT ceci avant le 16 janv 23 h pour participer au tirage !* ». La valeur totale et approximative des prix est de vingt-cinq dollars (25,00 \$), et sous aucune condition ne dépassera cent dollars (100 \$). Chaque participant qui retweet de la manière décrite obtiendra un bulletin de participation. Il n'est pas possible d'obtenir plus qu'un bulletin de participation par participant. Les participants ayant de multiples comptes Twitter ou ayant fait plus d'un retweet n'obtiendront qu'un bulletin de participation.

Le concours n'est d'aucune façon parrainé, approuvé ou administré par Twitter ou associé à Twitter. Chaque participant fournit les renseignements le concernant à RW&CO. et non à

Twitter. En participant au concours, chaque participant s'engage à libérer et dégager pour toujours Twitter et Reitmans de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des réclamations, des demandes, des actions, des dommages, des dommages-intérêts, des responsabilités, des coûts, des pertes et des dépenses découlant du concours ou s'y rapportant. Les participants sont tenus de se conformer aux règles et règlements officiels de Twitter.

La période du concours s'étend du 16 janvier 2014 à 11 h, heure de l'Est jusqu'au 16 janvier 2014 à 23 h, HE. Le tirage aléatoire aura lieu le 17 janvier 2014 à 12 h, HE au siège social de Reitmans Canada Ltée., 250 Sauvé Ouest, Montréal, QC, Canada, H3L 1Z2. Les gagnants seront contactés par message privé sur Twitter à l'intérieur d'un délai de 2 jours ouvrables du tirage. Les gagnants auront jusqu'au 22 janvier 2014 à 17 h, HE pour soumettre leur adresse postale, et répondre correctement (sans l'aide d'une autre personne ou d'un moyen mécanique) à la question d'habileté mathématique posée dans nos communications par courriel afin de recevoir leur prix. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participants. Les participants doivent avoir dix-huit (18) ans ou plus et doivent être résidents canadiens. Les employés de Reitmans ne peuvent participer au concours.

INSTAGRAM

Pour courir la chance de gagner un foulard circulaire en peluche RW&CO., le participant doit suivre le compte Instagram « @rw_co », et il doit cliquer sur « j'aime » et commentez l'image du concours RW&CO. avec sa réponse.

La valeur totale et approximative des prix est de vingt-cinq dollars (25,00 \$), et sous aucune condition ne dépassera cent dollars (100 \$). Chaque participant qui participe de la manière indiquée ci-dessus obtiendra une (1) participation. Il n'est pas possible d'obtenir plus d'une (1) participation par participant. Les participants ayant de multiples comptes Instagram ou ayant fait plusieurs commentaires n'obtiendront qu'une (1) participation.

Le concours n'est d'aucune façon parrainé, approuvé ou administré par Instagram ou associé à Instagram. En participant au concours, chaque participant s'engage à libérer et dégager pour toujours Instagram et Reitmans de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des réclamations, des demandes, des actions, des dommages, des dommages-intérêts, des responsabilités, des coûts, des pertes et des dépenses découlant du concours ou s'y rapportant. Les participants sont tenus de se conformer aux règles et règlements officiels d'Instagram.

La période du concours s'étend du 16 janvier 2014 à 11 h, heure de l'Est jusqu'au 16 janvier 2014 à 23 h, HE. Le tirage aléatoire aura lieu le 17 janvier 2014 à 12 h, HE au siège social de Reitmans Canada Ltée., 250 Sauvé Ouest, Montréal, QC, Canada, H3L 1Z2. Les gagnants seront notifiés par le biais d'un tag dans un délai de 2 jours ouvrables après le tirage avec une adresse courriel à contacter. Les gagnants auront jusqu'au 22 janvier 2014 à 17 h, HE pour soumettre leur adresse postale, et répondre correctement (sans l'aide d'une autre personne ou d'un moyen mécanique) à la question d'habileté mathématique posée dans nos communications par courriel afin de recevoir leur prix. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participants. Les participants doivent avoir dix-huit (18) ans ou plus et doivent être résidents canadiens. Les employés de Reitmans ne peuvent participer au concours.